

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 704 Subventions (5.000 euros) à l'association Salle Saint-Bruno au titre de l'action culturelle locale du 18e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Salle Saint-Bruno ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 18^e arrondissement, à l'association Salle Saint-Bruno, 9 rue Saint-Bruno 75018 Paris, pour son action au titre de 2020. Paris Assos 12109, 2020_07933.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO